



Centre  
de services scolaire  
des Affluents

Québec 

**École Le Castelet**

4200, rue Robert  
Terrebonne (Québec)  
J6X 2N9

[lecastelet@cssda.gouv.qc.ca](mailto:lecastelet@cssda.gouv.qc.ca)

Téléphone : (450) 492-3636

Télécopieur : (450) 471-8508

# INFORMATIONS GÉNÉRALES AUX PARENTS

**Année scolaire 2023-2024**

Document à conserver

Juin 2023



## COMMUNIQUÉ AUX PARENTS

Aux parents des élèves de l'école

Comme les vacances arrivent à grands pas, nous vous faisons parvenir quelques informations qui vous seront utiles pour la période estivale et la rentrée scolaire 2023-2024. Nous vous suggérons de conserver précieusement ce document.

### 1. **Changement d'adresse**

Toute modification doit être signalée au secrétariat de l'école au (450) 492-3636 poste 3.

### 2. **Transport scolaire**

Les coordonnées de transport scolaire seront disponibles sur le site du CSSDA sous la rubrique « Coordonnées de *transport scolaire* », et ce, à compter du lundi 21 août 2023. Les avis d'embarquement seront envoyés par la poste uniquement aux élèves du préscolaire 4 ans. Les élèves du préscolaire 5 ans recevront en juin, un courriel sur la façon d'obtenir les coordonnées de transport. Pour toutes informations, composez le (450) 492-9400 poste 6700.

**Début du transport scolaire pour le préscolaire : 1er septembre 2023**

**Début du transport scolaire pour le primaire et l'adaptation scolaire : 29 août 2023**

### 4. **Rentrée scolaire**

Nous attendons tous les élèves du primaire et de l'adaptation scolaire sur la cour de l'école (du côté de la rue Durocher) le **mardi 29 août** à **8h05**, journée régulière de classe.

Toute l'équipe école se réserve un accueil sous le thème « Grandir ensemble ! ». Voir les détails sur l'affiche incluse dans l'enveloppe avec les documents de la rentrée 2023-2024.

Les élèves doivent apporter leurs effets scolaires et leur dîner s'ils fréquentent le Service de garde.

### 5. **Service de garde**

Les parents qui désirent utiliser le service de garde devront inscrire leur enfant **au plus tard le 18 août 2023**. Pour obtenir des informations, vous pouvez communiquer avec madame Suzie Pellicelli, technicienne en service de garde au (450) 492-3636 poste 2 avant le 3 juillet ou après le 14 août. **Aucune inscription ne sera prise la semaine de la rentrée scolaire (du 29 août au 1<sup>er</sup> septembre)**. Le service de garde ouvrira ses portes à compter du mardi 29 août aux heures habituelles soit de **6h30 à 18h**.

### 6. **Fermeture de l'école pour la saison estivale**

Le secrétariat de l'école sera fermé du **6 juillet au 11 août** inclusivement.

## 7. Quelques dates importantes à mettre à l'agenda

- Photos scolaires : - 2 et 3 octobre 2023  
Cinéma plein air - 7 septembre 2023  
Rencontres de parents : - 24 août 2023 à 18h30 (*adaptation scolaire\**, *préscolaire\**,  
*1<sup>re</sup>\* et 6<sup>e</sup> années*)  
- 14 septembre 2023 à 18h15 Assemblée générale des parents  
- 14 septembre 2023 à 19h (*2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> années*)  
- 16 et 17 novembre 2023 (*2<sup>e</sup> rencontre de parents*)  
- 14 et 15 mars 2024 (*3<sup>e</sup> rencontre de parents*)

***\*Les parents doivent apporter le sac avec les effets scolaires de leur enfant.***

## 8. Conseil d'établissement

L'assemblée générale des parents se tiendra le 14 septembre 2023 à la salle polyvalente à 18h15.

Nous en profitons pour remercier les parents du Conseil d'établissement qui ont consacré de nombreuses heures aux réunions mensuelles et qui nous ont aidés à prendre des décisions dans le meilleur intérêt de tous nos élèves. **MERCI !**

M. Dany Brunette (président), Mme Maïka Bernatchez, Mme Adeline Servières, Mme Lyne Ménard et Mme Stéphanie Lebel.

## 9. Effets scolaires

Vous recevez aujourd'hui la liste des effets scolaires dont votre enfant aura besoin l'an prochain.

Voici les montants à prévoir pour les frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2023-2024. Ce montant inclut le coût du carnet scolaire (agenda) et des abonnements numériques pour les niveaux concernés.

**La facture détaillée de ces frais vous parviendra au dans la semaine du 4 septembre 2023.**

Préscolaire	4,52\$
1 <sup>re</sup> année	32,55\$
2 <sup>e</sup> année	40,56\$
3 <sup>e</sup> année	48,98\$
4 <sup>e</sup> année	53,91\$
5 <sup>e</sup> année	43,61\$
6 <sup>e</sup> année	33,23\$
Adaptation scolaire (1 <sup>er</sup> cycle)	38,11\$
Adaptation scolaire (2 <sup>e</sup> cycle)	29,20\$ ou 42,15\$ (selon le groupe)
Adaptation scol.(2 <sup>e</sup> cycle TEACCH)	42,15\$
Adaptation scolaire (3 <sup>e</sup> cycle)	21,20\$

***Nous vous demandons d'acquitter les frais avant le 19 octobre 2023.***

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les parents de l'école Le Castelet pour leur collaboration et leur implication au cours de l'année scolaire passée. Votre soutien et votre engagement ont été précieux pour le bon déroulement des activités scolaires et des événements organisés tout au long de l'année.

Votre présence lors des rencontres de parents, des conseils d'établissements et des différents événements a été très appréciée.

Vous avez participé avec enthousiasme et générosité aux différentes collectes de fonds en vue d'améliorer la vie scolaire de nos enfants et grâce à vous de nombreux projets sont réalisés.

Nous tenons également à saluer le travail des parents bénévoles qui ont consacré de leur temps et de leur énergie pour nous.

Votre implication chers parents, a permis de renforcer les liens entre l'équipe-école, les enfants et vous, favorisant ainsi un climat de confiance et de collaboration propice à la réussite éducative de nos enfants.

Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre contribution et nous espérons que cette contribution fructueuse se poursuivra pour l'année scolaire à venir.

Caroline Guay  
Directrice adjointe

Sophie Bragdon  
Directrice



# ANNEXE

## HORAIRE 2023-2024

### Précolaire

<b>08h05</b>	<b>Arrivée des autobus</b>
<b>08h05-8h11</b>	<b>Accueil</b>
<b>08h11-11h39</b>	<b>Matin</b>
<b>11h39 -13h04</b>	<b>DÎNER</b>
<b>13h04 - 13h07</b>	<b>Accueil</b>
<b>13h07 - 14h20</b>	<b>Après-midi</b>
<b>14h20 - 14h25</b>	<b>Accueil</b>
<b>14h25</b>	<b>Départ des autobus</b>

### Primaire (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup>) et Adaptation scolaire (TSA)

<b>08h05 - 08h10</b>	<b>Arrivée des élèves sur la cour</b>
<b>08h10- 08h15</b>	<b>Entrée des élèves</b>
<b>08h15 - 09h15</b>	<b>1<sup>re</sup> période</b>
<b>09h15 - 10h15</b>	<b>2<sup>e</sup> période</b>
<b>10h15 - 10h18</b>	<b>Déplacement</b>
<b>10h18 - 10h33</b>	<b>Récréation</b>
<b>10h33 - 10h36</b>	<b>Déplacement</b>
<b>10h36 - 11h36</b>	<b>3<sup>e</sup> période</b>
<b>11h36 - 11h39</b>	<b>Accueil</b>
<b>11h39 - 12h57</b>	<b>DÎNER</b>
<b>12h57 - 13h00</b>	<b>Arrivée et entrée des élèves</b>
<b>13h00 - 14h00</b>	<b>4<sup>e</sup> période</b>
<b>14h00 - 14 h03</b>	<b>Déplacement</b>
<b>14h03 - 14 h17</b>	<b>Récréation</b>
<b>14h17 - 14 h20</b>	<b>Déplacement</b>
<b>14h20 - 15 h20</b>	<b>5<sup>e</sup> période</b>
<b>15h20 - 15h25</b>	<b>Accueil</b>
<b>15h20 - 15h30</b>	<b>Départ des élèves</b>
<b>15h30</b>	<b>Départ des autobus et des berlines</b>

## Bulletin scolaire 2023-2024

Pour vous permettre de participer au suivi scolaire de votre enfant, vous recevez 4 communications durant l'année scolaire.

1 <sup>re</sup> communication aux parents .....	avant le 15 octobre 2023
1 <sup>er</sup> bulletin .....	avant le 20 novembre 2023
2 <sup>e</sup> bulletin .....	avant le 15 mars 2024
3 <sup>e</sup> bulletin .....	avant le 10 juillet 2024

## Surveillance sur la cour

Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, nous vous informons qu'il y a de la surveillance sur la cour à compter de **08h05 le matin**.

Les élèves qui dînent à la maison doivent se présenter sur la cour d'école à **12h57 seulement**, peu importe la température extérieure. Aucun élève ne sera admis à l'intérieur de l'école.

L'école n'est pas responsable des accidents ou incidents à l'extérieur des temps de surveillance

Nous vous remercions de vous assurer que votre enfant quitte pour la maison après l'école et qu'il ne revienne pas sur la cour d'école pendant les heures du service de garde (18h).

## Maladie, absence, retard, départ hâtif

Un enfant malade (fièvre, maux de cœur, maux de tête, etc.) doit être gardé à la maison. Quand un élève est malade à l'école, nous prévenons les parents ou la personne responsable en cas d'urgence afin que vous puissiez venir le chercher.

Lorsque vous constatez ou croyez que votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse, vous êtes priés de garder votre enfant à la maison afin d'éviter toute contagion à l'école. Il est très important d'en informer l'école le plus tôt possible.

**En cas d'absence, vous devez utiliser l'application Mozaïk portail afin de nous en informer et d'y inscrire le motif d'absence.**

Si votre enfant doit quitter avant la fin des cours, vous devez nous en informer par écrit ou par téléphone. Veuillez prendre note que nous n'autoriserons aucun enfant à quitter seul pendant l'horaire de fréquentation scolaire. Si vous autorisez le départ de votre enfant avant la fin des cours, vous devez passer le chercher au secrétariat de l'école.

## Directives pour l'élève en voyage en cours d'année

Lorsqu'un parent décide d'amener son enfant en voyage durant l'année scolaire ou lui donne la permission de s'absenter, toutefois, sachez que :

- Le titulaire de classe n'est pas tenu de fournir du travail scolaire, ni les travaux et les tests couvrant la période d'absence de votre enfant;
- Au retour à l'école, le titulaire n'est pas tenu de fournir un service de récupération sur les notions enseignées durant son absence. De plus, l'école n'est pas tenue de fournir un service en orthopédagogie si des difficultés plus graves étaient constatées dues à son absence.

En conséquence, les parents assument l'entière responsabilité de la décision de retirer temporairement leur enfant de l'école.

## Allergies alimentaires

Nous vous demandons votre collaboration pour **ne pas inclure dans les repas de votre enfant, des aliments contenant des noix, des arachides** ainsi que leurs dérivés.

## Médicaments

### Aucun médicament ne peut être fourni par l'école.

Aucun enfant ne doit avoir de médicament en sa possession à l'exception de l'aérosol thérapie (pompe) pour l'asthme à la condition que l'enfant soit autonome face à la prise de ce dernier. La pompe à insuline et l'auto-injecteur d'épinéphrine pour les allergies devraient être conservés sur l'élève en tout temps. Ces médicaments doivent être identifiés par une prescription médicale.

Lorsqu'une médication doit absolument être administrée à un enfant durant l'horaire de fréquentation, le parent doit compléter et signer l'autorisation à cet effet et la médication doit obligatoirement être identifiée par une prescription médicale portant le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la date d'expiration. Cette médication est conservée au secrétariat ou au service de garde et l'autorisation est conservée dans un registre accessible au personnel concerné. Seul le personnel ayant suivi la formation d'administration de médication peut administrer cette dernière.

## Deuxième paire de souliers

Afin d'assurer à vos enfants un milieu de vie propre et agréable, nous suggérons à tous les élèves de l'école de changer de souliers lorsqu'ils entrent dans la classe. Nous demandons donc votre collaboration afin de fournir à votre enfant une paire de souliers qu'il pourra garder à l'école.

## Pertes et oublis d'objets

Seuls les objets essentiels à la journée scolaire seront remis à votre enfant après le début des cours. Ex. : lunettes, boîte à lunch et souliers.

Nous constatons que l'école est un lieu privilégié pour les pertes. Il est donc fortement suggéré d'identifier TOUTES les pièces de vêtements et les articles personnels.

Une boîte est installée au Service de garde pour recueillir les objets et les vêtements perdus. Cependant, pour des raisons d'hygiène et d'entreposage, un ménage est fait régulièrement. Les vêtements non réclamés seront remis à un organisme de charité. Les bijoux sont conservés au secrétariat.

## Bibliothèque

Nous sommes à la recherche de parents (grands-parents) bénévoles pour s'occuper de la bibliothèque. Veuillez contacter le secrétariat pour signifier votre intérêt.

En cas de perte ou bris, vous devrez défrayer le coût de remplacement des livres empruntés.

Nous sommes toujours à la recherche de parents (grands-parents) bénévoles pour s'occuper de la bibliothèque. Veuillez contacter le secrétariat.

## Urgence

En cas d'urgence (accident, maladie ou autre situation), l'école communique aussitôt avec la famille ou avec la personne responsable de l'enfant au numéro de téléphone indiqué sur nos listes.

**Il est donc extrêmement important de nous communiquer toutes modifications à l'adresse, au numéro de téléphone et à l'adresse courriel que nous possédons (école et Service de garde).** En cas d'impossibilité de joindre les personnes responsables, l'école prendra les mesures qu'imposera la situation.

## Vol et incendie

Les assurances du Centre de services scolaire ne couvrent pas les effets personnels des élèves en cas de vol ou d'incendie.

